

Extrait du livre « Ouvrir la porte à l'Esprit »
de Simone Pacot.
Les Editions du Cerf Paris 2007

TÉMOIGNAGE

Ce beau témoignage professionnel m'a été transmis trop tardivement pour être inséré à sa juste place, dans la 3^e partie du livre, p. 325.

Dans un parcours de ce que l'on appelle communément du développement personnel, éclairé par la lumière des Évangiles et de l'Esprit-Saint, et la redécouverte de la présence du Christ dans ma vie, j'ai rencontré le principe de la « Communication non violente » qui m'est apparue comme une méthode, certes laborieuse, mais nécessaire au dialogue et à la vraie rencontre.

Puis, invité à une action plus concrète par l'Association UNIPAZ et la formation de L'art de vivre en paix, je me suis tout naturellement interrogé sur la nature de ma communication dans le dialogue avec mes clients, mes confrères, leurs clients, en fait mes adversaires, le juge, l'expert, c'est-à-dire tous les acteurs du monde de la justice qu'en qualité d'avocat, je côtoie depuis presque quarante ans.

J'ai eu la conscience que ma violence personnelle et intérieure servait l'agressivité que je mettais au profit des causes de mes clients qui, souvent, me gratifiaient de leur reconnaissance.

Quelle contradiction, tant avec ma démarche intérieure qu'avec la notion de « Justice de Paix » qui marque encore certains frontons de nos palais de justice.

Avec l'aide du Dr Pascale Molho, médecin de formation, qui exerce depuis dix ans une activité de formatrice et de consultante en communication non violente, notamment dans les milieux hospitaliers et dans celui de l'entreprise, nous avons alors créé et proposé pour la première fois dans notre région, dans le cadre de la formation continue des Avocats du Nord-Ouest de la France (3 000 avocats), une première expérience de prise de conscience de ce que la forme du dialogue dans le procès peut perdre de son agressivité sans amoindrir la défense des droits en cause, autoriser l'empathie et s'inviter dans ce monde de blessures.

Cette démarche se poursuit à nouveau l'année prochaine et elle incite les acteurs du monde de la justice à rencontrer les Associations de Communication non violente à changer la forme de l'expression et de l'écoute, à bannir les termes devenus inappropriés de combat, adversaire, défense, moyens de lutte, stratégie, pour, contre, revanche, punir...

Désormais, le principe est de privilégier l'autre, rechercher ses besoins, son ressenti, sa blessure peut-être, plutôt que de ne prendre en considération qu'un dossier, des pièces, des droits...

Derrière cette initiation et ses prolongations sont apparus les bénéfices prioritaires comme la diminution du stress professionnel, la chaleur de retrouver des rencontres, la joie d'être un modeste mais un réel acteur de paix, mais aussi des bénéfices secondaires non négligeables comme ceux de redonner une certaine saveur à ce métier riche de passions et, peut-être, une nouvelle éthique de cette vocation au service de l'autre, quelle que soit l'expression que l'on puisse donner à sa recherche de vérité et de sincérité avec soi.

CHRISTIAN GARNIER,
avocat d'un Barreau de Province,
juin 2007.